



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

## AVIS AU PUBLIC

### **Projet de Bus Haut Niveau de Service (transport Est Ouest (TEO) 2eme tronçon – Pôle d'Echange Multimodal (PEM) des gares sur la commune de SAINT-BRIEUC, par Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA)**

Enquête publique unique, préalable à la déclaration  
d'utilité publique et parcellaire.

Arrêté préfectoral du 7 SEPTEMBRE 2017

En application du code de l'environnement, et à la demande du président de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA), le projet de Bus Haut Niveau de Service (transport Est Ouest (TEO) - 2eme tronçon – Pôle d'Echange Multimodal (PEM) des gares, sur la commune de SAINT-BRIEUC, fera l'objet d'une enquête publique unique parcellaire, et préalable à la déclaration d'utilité publique, **du vendredi 29 septembre au mardi 31 octobre 2017**, soit une durée de 33 jours, en mairie de SAINT-BRIEUC, siège de l'enquête.

Le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné M. Jean-Charles BOUGERIE, contrôleur principal des TPE en retraite, comme commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être désigné après interruption de l'enquête.

Les pièces des dossiers et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés dans la mairie de SAINT BRIEUC, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux horaires d'ouverture suivants :

Mairie de SAINT BRIEUC, (Hôtel de ville – Place du Général de Gaulle – CS 72364 – SAINT-BRIEUC CEDEX 1)

Ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance sur place du dossier, consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres aux heures d'ouverture de la mairie ci-dessus, ou les adresser avant la fermeture de l'enquête (soit jusqu'au 31 octobre 2017 à 17h00), à M. Jean-Charles BOUGERIE, commissaire enquêteur, soit par écrit à son attention, à la mairie Mairie de SAINT BRIEUC, (Hôtel de ville – Place du Général de Gaulle – CS 72364 – SAINT BRIEUC CEDEX 1), siège de l'enquête, soit par courriel à son attention également, à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/enquete-publique-teo-pem>

Ces contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et consultables sur ce site internet.

Les contributions pourront également être adressées par courriel à son attention, en précisant en objet « enquête publique projet TEO » à l'adresse suivante :

[pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr).

En ce cas, les contributions reçues par messagerie électronique à cette adresse seront accessibles sur le site internet de la préfecture : [www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr), (rubrique publication/enquêtes publiques).

Le dossier sera accessible gratuitement sur un poste informatique situé à la mairie de Mairie de SAINT BRIEUC, (Hôtel de ville – Place du Général de Gaulle – CS 72364 – SAINT-BRIEUC CEDEX 1), siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouvertures suivants :

Ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public au lieu d'enquête suivant :

Mairie de SAINT BRIEUC

le vendredi 29 septembre 2017 de 9h00 à 12h00

le lundi 9 octobre 2017 de 14h00 à 17h00

le mardi 31 octobre 2017 de 14h00 à 17h00

Le dossier sera accessible sur le site internet de la SBAA:

[www.saintbrieuc-armor-agglo.fr](http://www.saintbrieuc-armor-agglo.fr)

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Dans un document séparé, il donnera ses conclusions motivées et personnelles.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la mairie de Saint-Brieuc, au siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA), pour y être sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an. Ces documents seront également consultables à la préfecture, et sur son site [www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au préfet, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le dossier comprend une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale qui peuvent être consultés en mairie de Saint-Brieuc, ainsi que sur le site de SBAA:

[www.saintbrieuc-armor-agglo.fr](http://www.saintbrieuc-armor-agglo.fr)

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à : Saint-Brieuc Armor Agglomération, Direction aménagement et déplacement - 3 place de la Résistance - CS54403 22044 Saint-Brieuc Cedex 2, ou écrire à M. Maël CAILLEBOT (chef de projet - 02 96 77.20.27 - [mcaillebot@saintbrieuc-agglo.fr](mailto:mcaillebot@saintbrieuc-agglo.fr)).

Le préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour déclarer, ou non, d'utilité publique le projet de Bus Haut Niveau de Service (transport Est Ouest (TEO) sur la commune de Saint-Brieuc, ainsi que pour prendre l'arrêté de cessibilité correspondant.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.